AUTO SUR LE TROTTOIR. — La police a dressé contravention contre le chauffeur pilotant l'automobile n° 6711-D-1, appartenant à la Raffinerie de pétrole de Wasquehal, pour avoir circulé sur le trottoir de la rue du Petit-Tournai.

Chapeaux **3 FRANÇOIS** 18 pl. Liberté

LANNOY

RETOUR D'UN MORT GLORIEUX. — On annonce le retour, le 4 janvier, du corps de M. Rémy Bruneau, soldat au 126e R.I., exhumé de Douai, et dont la famille habite rue de Roubaix. Les funérailles auront lieu ultérieurement.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez M. Leborgne, fabricant, un emballeur, M. Jean Fichelle, âgé de 32 ans, s'est blessé à la jambe gauche en manipulant une caisse. 10 jours de repos.

FLERS

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Les jeunes gens faisant partie de la classe 1923, qui désirent l'allocation militaire comme soutiens de famille, devront se présenter au Secrétariat de la Mairie avant le 5 janvier, dernier délai, pour y faire établir leur dossier.

FLERS-BREUCQ

LA FIEVRE APHTEUSE. — Des cas de fièvre aphteuse ayant été constatés chez M. Albert Bocquillon, marchand de bestiaux, rue Gambetta, la circulation des animaux susceptibles d'être atteints de ce mal est strictement interdite dans un rayon de 500 mètres de cette habitation. Des affiches sont apposées aux abords de l'endroit contaminé.

LYS

LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES. — La perception du mois de décembre aura lieu jeudi, 4 janvier, de 8 h. 30 à 11 h., au débit de tabac Delfosse, rue du Bois; de 14 h. à 16 h. 30, au débit de tabac Lohier, rue du Bois; vendredi 5 janvier, de 8 h. 30 à 11 h., au débit de tabac Courtoibie, rue de Leers; samedi 6 janvier, de 8 h. 30 à 11 h., à la Mairie de Lys.

Les débitants de boissons acquitteront, en même temps, la licence du premier trimestre 1923.

« A LA MAISON BLANCHE », tenue par Em. Pollet, rue de Lannoy, 80, à Lys, près du « Bon Poste » : Beurre qualité extra supérieure, 7.75 la livre. Œufs frais garantis, 0.65. Cafés extra recommandés, 4.75 la livre. Cassonade, 2.75 le kil. Lait Nestlé non sucré, 1.25, etc., etc... Bons Primes sur tous les articles indistinctement. — Spécialité des Biscuits « Union ». 36950d

RECENSEMENT DES CHEVAUX, AUTOMOBILES ET MOTOS. — Les déclarations doivent être faites à la Mairie, mardi 2 janvier, dernier délai.

HEM

FRATERNELLE DES COMBATTANTS. — Le Comité prie ses adhérents de bien vouloir assister aux funérailles de M. Charles Van Geersdaele, qui auront lieu en l'église St-Corneille, dimanche, 31 courant, à 15 h. Réunion au local, à 9 h. 45.

LEERS

LES ANCIENS PRISONNIERS DE GUERRE sont invités à fournir les renseignements suivants : Nom, prénoms, grade, régiment et durée de captivité, soit au local des Anciens Combattants, chez M. Bernard, le dimanche 31 décembre, de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h., ou chez M. Colique, 17, place, tous les jours, à partir de 18 h.

RECENSEMENT DES CHEVAUX. — Tous les possesseurs de chevaux sont invités à en faire la déclaration à la Mairie, avant le 10 janvier, dernier délai.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — A l'usine Parent et fils, Francis Marthidie, demeurant à Leers-Nord (Belgique), rue du Cornet, s'est fait une foulure à l'index de la main droite au cours de son travail. 10 à 12 jours de repos.

CHERENG

BUREAU DE BIENFAISANCE. — M. Gabriel Thiery-Stien est nommé membre de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance, en remplacement de M. Auguste Leclercq, décédé.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — Aux établissements Duquennoy-Lepers, un ouvrier tisserand, M. Henri Herbeau, 60 ans, s'est fait un violent effort en soulevant un rouleau de son métier. M. le docteur Dessouchelles a relevé une déchirure musculaire dans la région lombaire, nécessitant un repos complet de 12 jours.

ANNAPES

RETOUR DU CORPS D'UN SOLDAT MORT POUR LA FRANCE. — Aujourd'hui dimanche, rentrera, dans la commune, le corps de M. Henri Duflautin, caporal au 356e R.I., mort pour la France, exhumé du cimetière militaire de Villers-Cotterets. La famille de ce brave habite rue de Lannoy, à l'Hempempont. Les funérailles seront célébrées en l'église d'Item.

ASCQ

ACCIDENT DE TRAVAIL. — M. Henri Quint, 54 ans, charretier, au service de MM. Bernaert et Brouiers, distillateurs, conduisait une voiture chargée à Lille, lorsque, tombant de son chariot, il se contusionna sérieusement le côté droit. Un docteur a donné des soins au blessé, qui a pu, ensuite, regagner son domicile, où il devra observer plusieurs jours de repos.

BAISIEUX

CHIFFRE D'AFFAIRES. — Perception des impôts, mardi prochain, 2 janvier, à la Mairie, de 9 h. à midi.

ACCIDENT DE TRAVAIL. — M. Etienne Delroux, 34 ans, charretier, au service de M. Willecome, marchand de bois, à Baisieux-Gare, a fait une chute alors qu'il conduisait un chariot chargé, sur la route de Bachy. M. le docteur Lamotte, qui a examiné le blessé, a relevé une forte entorse du coude gauche, blessure qui nécessitera un repos d'au moins trois semaines, sauf complications.

FOREST

LA FRATERNELLE DES COMBATTANTS organise un brillant concert pour le dimanche 18 février, au profit de la caisse de secours. Le programme de cette fête, qui aura lieu dans la salle de la rue de la Gare, paraîtra ultérieurement.

LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES sera perçue jeudi, 4 janvier, de 13 h. 30 à 16 h. 30, à la Mairie Blanche. Les débitants de boissons acquitteront en même temps la licence du premier trimestre 1923. Les propriétaires d'automobiles et les détenteurs de pianos automatiques devront acquitter les droits pour l'année en cours.

RECENSEMENT DES CHEVAUX, MULETS, ETC. — Les déclarations doivent être faites d'urgence, au Secrétariat de la Mairie, tous les jours, de 17 à 19 heures, sauf le dimanche.

LES SOUHAITS DU NOUVEL-AN. — M. Chuffart, maire et conseiller d'arrondissement, recevra, à la Mairie, lundi, 1er janvier, de 9 à 12 heures.

SABLÉ DES FLANDRES
BISCUITS GESLOT & VOREUX 85444

CYSOING

FERMETURE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS. — Les estaminets pourront, à l'occasion des fêtes du Nouvel-An, rester ouverts toute la nuit du 31 décembre au 1er janvier, et du 1 au 2.

BELLE VUE
LILLE
Le RÉVEILLON de l'AN sera incomparable. *Retenez vos places.* 36927

TOURCOING

AUJOURD'HUI DIMANCHE 31 DECEMBRE:

Caisse d'Epargne: bureaux fermés jusqu'au 2 janvier.

Bains municipaux: de 8 h. à 11 h.

Musée: de 10 h. à 13 h.

Bibliothèque Communale: de 10 h. à midi.

Bibliothèque Populaire: de 10 h. à midi.

Maison des Œuvres: de 9 à 11 h., Secrétariat du Peuple: consultations gratuites. — Œuvre de Saint-François Régis (mariages d'indigents). — A 16 h., représentation.

Théâtre: à 15 h. et 20 h.: « Dédé ».

Hippodrome-Palace: à 15 h. 30 et 20 h., représentation.

Pharmaciens de garde: MM. Fiévet, rue de Lille, 2; — Planette, rue de Sébastopol; — Levin, rue de Gand, 53.

LÉGION D'HONNEUR

M. Soitoux, directeur de l'Ecole des Mutilés, nommé chevalier

Nous avons annoncé, samedi, la promotion au grade de chevalier de la Légion d'honneur,

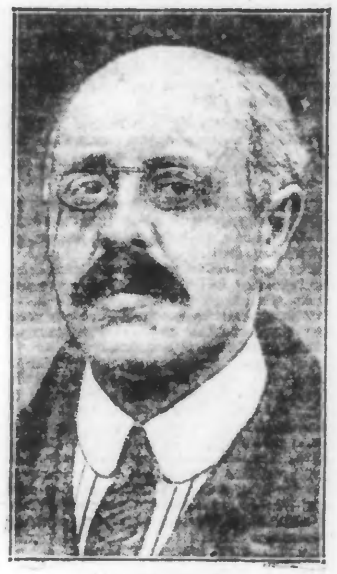

M. JULES SOITOUX

de M. Jules Soitoux, le très distingué directeur de l'Ecole de rééducation des Mutilés, à Tourcoing.

Nous nous faisons un plaisir de donner aujourd'hui la photo du nouveau légionnaire.

L'érection d'un monument aux Morts de la Grande Guerre

Voici la deuxième liste de souscription, que nous communique le Comité :

Ecole des Mutilés, personnel et élèves, 190.10; Ecole Nationale de Musique, personnel et élèves, 609.80; Institut Colbert, personnel et élèves, 1.550.

Personnel et élèves des écoles publiques de garçons: des rues du Calvaire, 55.15; des Champs, 19.15; des Cinq-Voies, 49.25; du Flocon, 76.05; Lhomond, 41.70; Neuve, 31.35; des Plats, 105.00; de la Potente, 85.00; du Printemps, 122.00; du Pont-de-Neuville, 76.25.

Personnel et élèves des écoles publiques de filles: des rues de la Croix-Rouge, 27.50; du Dragon, 37.50; de l'Epidème, 36.15; de la Fin-de-la-Guerre, 25.15; du Flocon, 58.50; Houchard, 73.55; de Metz, 33.05; des Orphelins, 91.55; de Varsovie, 45.00; desse Vélas, 26.75; du Virolois, 47.75.

Personnel et élèves des écoles maternelles: des rues Claude-Bernard, 34.00; de la Croix-Rouge, 48.75; de l'Epidème, 34.15; Kellermann, 50.00; des Orphelins, 18.80; du Virolois, 25.00.

Personnel et élèves des écoles privées de garçons: des rues du Sergent-Bobillot, 86.70; Ecole Industrielle, 68.00; du Bois, 40.05; des Cinq-Voies, 41.75; de la Cloche, 58.75; de la Fin-de-la-Guerre, 38.50; d'Alger, 40.00; du Riez, 29.25.

Personnel et élèves des écoles privées de filles: des rues Saint-Blaise, 40.00; Bonne Nouvelle, 68.50; de la Cité, 40.00; Molière, 57.95; école Ste-Agnès, 40.50.

Sociétés: Groupe des Combattants du Brun-Pain, 62.00; les Médaillés d'honneur du Travail, rue du Château, 200.00; l'Union Tourquennoise, 100.00; La Jeunesse du Blanc-Seau, 132.00; La Muse des Travailleurs, 50.00; La Mutuelle des Employés 500.00; Union des sociétés de Secours Mutuels de Tourcoing et de ses cantons, 500.00; Société de Secours Mutuels St-Louis, 200.00; Association de Secours Mutuels et Caisse de retraite, établissements François Masurel frères, 500.00; Société St-Paul, café Lepers, rue Winoc-Chocquel, 105.00; Société d'épargne, café Petit, rue des Poutrains, 30.00; Société d'épargne, café Masurel, rue de la Malcense, 20.00; Société Colombophile l'Invincible, 20.00; Société Colombophile les Becs en l'Air, 12.00.

Quêtes aux fêtes et bals: Fête de l'U.P.S., section P.M., 105.00; fête Amicale Michelet, 151.50; fête du Virolois des 13, 14, 15 avril, 312.50.

Les traditions musicales de Noël

M. l'abbé Paul Bayart a fait passer une bonne et instructive soirée, aux habitués des conférences du jeudi de la Maison des Œuvres.

Depuis le « Gloria » des premiers siècles de notre ère, où le chant des anges de Noël était réservé aux fêtes de la Nativité de Notre-Seigneur, pour être ensuite porté au rituel de la messe, M. l'abbé Bayart nous a fait saisir toute la tradition française de la musique et de la poésie, inspirées par la grande nuit où l'Eglise célébra la venue du Messie.

C'est le Moyen Age où le thème porte la notation, où les « Noëls » sont composés en méditation auprès de la crèche, œuvres pieuses et naïves, vibrantes de foi et d'amour.

Puis, avec la Renaissance et le siècle de Louis XIV, c'est la déviation du sens religieux, la musique à grands effets sur des paroles boursouflées, des sources jaillissantes auprès de la Crèche environnée de fleurs à fin décembre!... Puis encore ce sont des thèmes de Noël adaptés à des airs profanes, des complaintes, des romances, des danses.

Nos contemporains ont vigoureusement réagi et nous ont laissé des chants et de la musique plus en rapport avec le bon sens et avec la grandeur de l'avènement de Notre-Seigneur.

M. l'abbé Bayart a fait souligner par des chants et une pièce d'orgue, quelques-unes des particularités de sa conférence.

L'établissement de monte-charges sur la voie publique

Un arrêté de M. le Maire de Tourcoing

Le développement sans cesse croissant de l'industrie et du commerce et l'adoption de méthodes de travail ainsi que de transports, plus expéditives, ont nécessité la modification de mesures prises il y a quelques années.

Dans notre compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 11 décembre, nous avons relaté que l'assemblée, par délibération, avait décidé de modifier l'article 37 du règlement de voirie. Cet article s'applique à l'établissement de poulies, monte-charges ou vindas le long des façades de la voie publique, qu'il interdit.

M. le docteur Leduc, maire de Tourcoing, à la date du 21 décembre, a pris dans les termes suivants, un arrêté rapportant cette mesure :

Vu l'arrêté de notre prédécesseur en date du 15 avril 1901 portant règlement général de la Voirie, et spécialement l'article 37 interdisant d'une façon absolue l'établissement de poulies, monte-charges ou vindas le long des façades sur la voie publique;

Vu la délibération du 11 décembre 1922 par laquelle le Conseil municipal a décidé de modifier l'article 37 susvisé dudit règlement général,

Arrêtons:

Article 1er. — L'article 37 du règlement de voirie du 15 avril 1901 est modifié comme suit:

« L'établissement de poulies, monte-charges ou vindas le long des façades sur la voie publique est, en principe, interdit.

» Toutefois ces installations pourront être autorisées par arrêtés spéciaux lorsqu'elles intéresseront des rues où la circulation ne sera pas très active, et sous réserve que l'équipement sera mobile et qu'il sera normalement replié dans les bâtiments, en arrière du nu du mur.

» Toutes les autorisations délivrées dans ces conditions feront l'objet d'une redevance variant de 150 fr. à 500 fr. qui sera fixée dans chaque cas d'espèce par l'arrêté d'autorisation.

» Le remplacement ou la réparation des engins de cette nature actuellement existants le long des voies publiques, sera soumis aux règles qui précèdent.

» Article 2. — M. le Secrétaire-général de la Mairie, M. le Directeur de la Voirie et M. le Receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

AUX HOSPICES DE TOURCOING

Résultats de l'adjudication de fournitures diverses

Nous avons publié hier la première partie des résultats de cette adjudication, qui a eu lieu vendredi 29 décembre, à dix heures du matin. Nous donnons aujourd'hui la suite:

Bonnets de coton, 2.20, Cauchy-Fourlignie, Lille; Caleçons pour hommes, 2.93, Lehembre frères, Tourcoing; Calicot écru, 2.91 le mètre, Lehembre frères, Tourcoing; Camisoles coton pour femmes, 9.65, Lehembre frères, Tourcoing; Camisoles coton pour hommes, 10.97, Lehembre frères, Tourcoing; Casquettes pour vieillards, 10.20, Jules Fourrez, Tourcoing; Cotonnade pour tabliers, 3.80 le mètre, Lehembre frères, Tourcoing; Cretonne blanche en 2 m., 7.98 le mètre, Vandewielle, Lille; Drap coton, vêtements hommes, 7.96 le mètre, Lehembre frères, Tourcoing; Drap de troupe, 17.30 le mètre, Lehembre frères, Tourcoing; Flanelle coton, blanche, 2.54 le mètre, Cauchy-Fourlignie, Lille; Flanelle couleur (pour jupons), 2.69 le mètre, Yve Inglebert, Roubaix; Lustrine ardoise forte, 3.13 le mètre, Cauchy-Fourlignie, Lille; Lustrine noire croisée, 3.70 le mètre, Cauchy-Fourlignie, Lille; Lustrine noire forte, 5.11 le mètre, Lehembre frères, Tourcoing; Laine à tricoter, 21.94 le kilo, Lehembre frères, Tourcoing; Laine à matelas, 11.00 le kilo, Henri Bonte, Tourcoing; Mercerie, rabais de 5 0/0, Marie Vanakere, Roubaix; Mouchoirs de cou, 2.97, Lehembre frères, Tourcoing; Mouchoirs de poche n° 1, 1.02, Lehembre frères, Tourcoing; Mouchoirs de poche n° 0, 0.81, Lehembre frères, Tourcoing; Serviettes à liteaux rouges, 3.00, Lehembre frères, Tourcoing; Serviettes blanches, 3.57, Lehembre frères, Tourcoing; Toile bleue fine, 4.85 le mètre, Henry Baron-Blondeau, Marly; Toile grise pour couloir, 2.58 le mètre, Cauchy-Fourlignie, Lille; Toile pour chemises, 4.19 le mètre, Lehembre frères, Tourcoing; Toile pour draps, en 1 m. 40, 8.67 le mètre, Lehembre frères, Tourcoing; Toile pour draps, en 1 m. 40, 12.75 le mètre, Théodore Senges, Bauvin; Toile pour matelas, 4.62 le mètre, Cauchy-Fourlignie, Lille; Toile pour paillasses, 3.05 le m., Théodore Senges, Bauvin; Toile pour polmoirs, 6.22 le mètre, Ernest Vandewielle, Lille; Toile pour sarreaux de médecin, 4.15 le mètre, Henry Baron-Blondeau, Marly; Toile pour taies d'oreillers, 6.71 le mètre, Lehembre frères, Tourcoing; Toile pour torchons, 3.70 le mètre, Henry Baron-Blondeau, Marly; Vichy pour capots, 3.43 le mètre, Lehembre frères, Tourcoing;

Box-calf fort et moyen, 4.95, Honoré Franchomme, Tourcoing; Chevreau glacé, 4.50, Honoré Franchomme, Tourcoing; Peaux de mouton noir, 105.00 la douzaine, Honoré Franchomme, Tourcoing; Vache corroyée, 22.50, Poullet-Demeester, Roubaix; Croupons de Touraine fort, 14.95, Honoré Franchomme, Tourcoing; Croupons de choix, 14.95, Honoré Franchomme, Tourcoing; Cuir noir de bourrellerie, 12.00, Poullet-Demeester, Roubaix; Collets cuir noir, 9.75, Poullet-Demeester, Roubaix; Collets cuir jaune, 14.50, Poullet-Demeester, Roubaix; Articles divers cordonnerie, rabais de 10 0/0, Georges Noreille, Lille; Cerceuils, 40.00, Gaston Régamay, Tourcoing; bandes de Wassingues, 1.25 la bande, Lehembre frères, Tourcoing.

LE JOUR DE L'AN A LA MAIRIE. — La Mairie de Tourcoing a l'honneur d'informer les corps constitués et les membres des diverses administrations de la ville qu'il n'y aura pas de réception officielle par la municipalité à l'occasion du jour de l'An.

UNE INAUGURATION. — L'Agence de Tourcoing de la BANQUE SCALBERT S. A., vient de quitter son installation provisoire et de transférer ses services dans la partie nouvelle de son immeuble, 22, Grand'Place, à Tourcoing.

Nos concitoyens ne manqueront pas d'admirer la décoration Louis XIV du Hall, due au goût si sûr des distingués architectes, Messieurs Maillard. La chambre forte de conservation des titres est isolée par un chemin de ronde et possède une porte puissante. Un salle pour la location de coffre-forts est à la disposition de la clientèle. 962

BUREAUX DE LA MAIRIE. — A l'occasion du nouvel An, tous les bureaux de la Mairie, y compris ceux de la Recette municipale, seront fermés les lundi 1er et mardi 2 janvier 1923. Seul, le bureau de l'Etat-civil sera ouvert de 9 h. à midi pour recevoir les déclarations de naissances et de décès seulement.

DENTISTE Spécialiste, Extractions et Dentiers. M. Barthoul, 1-3, rue Martine. 92551

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE. — Suivant le règlement, la Bibliothèque municipale sera fermée du 1er au 5 janvier inclusivement.

ETABLISSEMENT DE BAINS. — L'établissement de bains sera fermé le lundi 1er janvier.

MAISON CHABRIER-BOS, 45 et 47, rue de Tournai, Tourcoing. — Grande Vente-Réclame pour les Fêtes avec rabais de fin de Saison. Manteaux et Fourrures. 30054d

FUNERAILLES. — Samedi, dans la journée, dans différentes églises de la ville, ont été célébrés des services religieux à la mémoire de soldats morts pour la France ou des réfugiés, dont les corps ont été ramenés à Tourcoing vendredi: Hector Struyve, du 127e R.I., à 9 h. 30, à St-Christophe; Henri Vergin du 87e R.I., à 9 h. 30 à Ste-Anne; Hilarion Brédas, à 14 h. 30, à St-Christophe; Pierre Deceberghe du 1er R.I.T., à 8 h. 45 à Notre-Dame; Mme Delplanque, à 14 h. 30 à Saint-Christophe, et Mlle Masure, à 14 h. 30, à Saint-Christophe. Après ces cérémonies, les corps ont été inhumés au cimetière de la ville.

PÉDICURE 5 rue de Lille, de 9 à 6 h. 30860

LES SPECTACLES ET LES CONTRIBUTIONS INDIRECTES. — En vertu de l'article 1er du décret du 15 janvier 1917 et des articles 92, 93, 94 et 96 de la loi du 25 juin 1920, les exploitants de spectacles chez qui ont lieu des représentations occasionnelles (théâtres bals concerts combats de boxe de coqs, etc.), ainsi que les Directeurs ou Présidents de groupes, d'associations ou de sociétés, à n'importe quel titre, organisant des représentations théâtrales, bals, concerts, etc., sont tenus de faire, au service des Contributions Indirectes, — sur papier timbré à 2 fr. et 48 heures à l'avance — une déclaration indiquant le nom de la société ou du groupe, la nature du spectacle, le lieu et la date de la représentation.

Ces déclarations seront reçues aux bureaux des Contributions Indirectes, 70, rue de la Cloche, ou 4, rue de Boulogne, à Tourcoing, en même temps que les carnets de tickets devant servir à l'entrée des établissements de spectacles, afin que le service puisse en effectuer le contrôle.

En ce qui concerne l'administration du droit des pauvres, se présenter rue d'Havré, 3, muni de carnets de tickets aux fins de poinçonnage et de contrôle.

Les infractions à la présente loi sont passibles d'une amende de 50 à 200 fr., décimes non compris, et du quintuple des droits fraudés. (Art. 13, loi du 30 décembre 1916).

Les associations ou sociétés poursuivant un but d'éducation physique ou populaire, ou reconnu d'utilité publique (paragraphes 1 à 5, loi du 1er juillet 1901 : exemptions et exceptions), sont astreintes aux mêmes obligations.

Les déclarations à faire à la mairie (autorisation municipale) et, le cas échéant, à l'administration des droits d'auteur, restent en vigueur et se feront dans la même forme que précédemment.

DENTIERS, Bridges et Couronnes. Travaux d'Art. 99-101, rue Nationale, Tourcoing. 95081

LA XIVe CONFÉRENCE DU JEUDI. — La conférence de jeudi soir, 20 heures, salle de la Maison des Œuvres, sera donnée par M. le chanoine Delsaux. Elle aura pour sujet: « Deux grands Papes, Pie X et Benoît XV » et sera agrémentée de nombreuses projections en couleur.

FÊTES. — Petits meubles genre ancien, grand choix. Sièges, mobilier. **Maes, 48, r. Motte.** 30292

FESTIVAL DE CHARITÉ DE L'AMICALE DU FLOCON. — La commission a tenu, durant cette quinzaine, diverses réunions, au cours desquelles le travail de chacun a été nettement défini. L'Amicale a le plaisir d'annoncer que la fête aura lieu le 6 janvier, sous la présidence d'honneur de M. Louis Bouche, conseiller municipal.

La reine des écoles du Flocon a également été élue; il sera procédé à son couronnement officiel le jour de la fête.

Un pressant appel est fait auprès de tous les adhérents de l'Association, en ce qui concerne l'organisation de groupes et la participation au concours de costumes, doté de nombreux prix. Les adhérents ne manqueront pas d'aider la Commission dans sa tâche et d'apporter à cette œuvre de bienfaisance tout leur cœur et leur bonne humeur.

Les sociétaires n'étant pas encore en possession de leur invitation, sont priés de la réclamer au Foyer.

A LA SOCIETE DE SECOURS MUTUELS « LA PREVOYANCE ». — Les retraités, nés de 1849 à 1856, doivent se présenter au bureau de la société, le mercredi 3 et le jeudi 4 janvier, de 9 à 11 h. et de 14 à 18 h. ou le dimanche 7, de 9 à 11 h., pour toucher leur allocation du quatrième trimestre 1922.

Ceux qui se trouveraient empêchés peuvent se faire remplacer par un membre de la famille, muni du livret de sociétaire.

Les retraités nés en 1857 seront payés au début du mois d'avril.

SAUVEGARDE DES NOURRISSONS. — La consultation de M. le docteur Dron, du lundi 1er janvier, aura lieu exceptionnellement mardi 2 janvier, aux heures habituelles.

ARRIVAGES AUX HALLES. — Il a été vendu aux Halles, le samedi 30 décembre: Laitues, 228 pièces de 0.38 à 0.47; choux-fleurs, 450 pièces de 0.60 à 1.10; pommes de terre nouvelles, 103 kil., de 0.70 0.75; oranges, 14.800 pièces de 0.11 à 0.18; mandarines, 6.625 pièces à 0.09; oranges, 40 caisses de 2 à 300 pièces, de 34 à 41 fr.; mandarines 170 kil. de 0.95 à 1.25; Camemberts, 200 pièces de 0.30 à 1.00; Hollande, 100 kil., de 6.35 à 9.00; Gouda, 200 kil., de 5.20 à 7.50; haricots secs, 90 kil., à 0.90; épaules cuites désossées, 32 kil. de 8.25 à 9.00; beurre, 230 kil. de 12.50 à 13 fr.

L'ACCIDENT DE LA RUE DE MENIN. — L'état du blessé. — Nous avons relaté l'acte de dévouement de M. Béguin, employé de Mairie, qui, vendredi, a été gravement blessé en voulant arrêter un cheval emballé rue de Menin. Le docteur Bertrand, médecin de la famille, a relevé les blessures suivantes: fracture du crâne, large plaie à l'arcade sourcilière gauche; plaie profonde au menton, fracture d'une côte gauche et contusions multiples. M. Béguin devra subir un repos absolu de deux mois. Dans la journée, de nombreux témoignages de sympathie lui sont parvenus.

UNE AUTO BRISE UN REVERBERE. — Face à l'Hôtel des Postes, un auto-camion a renversé un réverbère et l'a brisé. M. le commissaire de police du 2e arrondissement a ouvert une enquête.

CONTRAVENTIONS. — La police a dressé un procès-verbal à charge d'un entrepreneur, M. Eugène Persent, demeurant 420, rue de la Balle, pour défaut d'éclairage à son automobile.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — A l'établissement J. Masurel-Leclercq fils, rue du Collecteur, une tisserande, Victoria Desbonnets, rue de Gand, cour du Canard Bleu 2, a été blessée au poignet droit en soulevant un poids. 20 jours de repos.

— A l'usine Roussel-Mulié, rue Courbet, un ouvrier, Arthur Barbieux, 30 ans, 127, rue du Sapin-Vert, à Mouscron, a été blessé dans la région thoracique gauche par suite d'une chute. 20 jours de repos.

— A l'usine Leplat et fils, rue Duguay-Trouin, un baleur, Aimé Nuert, 17 ans, à Lauwe, a été blessé à la main droite. 20 jours de repos.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Exceptionnellement, le paiement de l'assistance obligatoire aura lieu mercredi 3 janvier, aux heures habituelles. Seule la distribution du pain aura lieu mardi 2 janvier, de 8 h. à midi seulement.

BIBLIOTHEQUE CATHOLIQUE. — Le bureau de la Bibliothèque Catholique sera fermé aujourd'hui dimanche, et demain lundi, jour du Nouvel An.

MOUVAUX

Souscription en faveur d'un monument aux morts pour la Patrie

La souscription ouverte dans la ville de Mouvaux en vue de l'érection d'un monument aux morts pour la Patrie a rencontré, auprès de la population, l'accueil qu'on espérait.

Comme on peut en juger par la liste que nous publions aujourd'hui, les résultats obtenus, depuis dimanche dernier jusqu'à ce jour, ont été satisfaisants.

Le Comité espère que cet empressement, qui prouve combien est grande la reconnaissance gardée aux morts glorieux par la population mouvalloise, continuera à se manifester par la suite. Le délai de la souscription sera indiqué ultérieurement.

Municipalité et Comité adressent leurs remerciements à tous ceux qui ont accepté de collaborer à cette grande œuvre du souvenir.

Voici les résultats de la première liste:

MM. Jules Masurel-Wattinne, à Mouvaux, 3.000 fr.; Florentin Eloy-Réquillart, à Mouvaux, 2.000 fr.; Jules Masurel fils, Roubaix, 2.000 fr.; Paul Prouvost-Masurel, Mouvaux, 2.000 fr.; Paul Tiberghien-Scalbert, Mouvaux, 1.000 fr.; Henri Wauquiez-Willem; Mouvaux, 1.000 fr.; Lucien Noblet, Roubaix, 1.000 fr.; Mme César Pollet, Mouvaux, 500 fr.; MM. Edmond Jonville-Herbaux, 500 fr.; Joseph Motte-Vanhamme, Marcq-en-Barœul, 500 fr. Total, 13.500 fr.

Nous publierons au fur et à mesure les résultats de la souscription.

MARCQ-EN-BARŒUL

BLESSÉ AU PIED. — A la fonderie Cocard, rue Nationale, un magasinier, Jules Degnirez, demeurant 99, chemin de Halage, a été blessé au pied droit par la chute d'une pièce de fonte.

NEUVILLE-EN-FERRAIN

FUNERAILLES. — Les funérailles de M. Pierre-Désiré Cau, président du Conseil paroissial, président du Conseil d'administration de la Caisse d'Epargne (succursale de Tourcoing), ont été célébrées vendredi à 10 h. 30.

Une assistance considérable emplissait l'église. On y remarquait M. Mouquet, doyen de Notre-Dame à Tourcoing; MM. Félix Desurmont, vice-président du Conseil d'administration; Achille Duvillier, directeur; Flament, caissier principal, tous trois de la Caisse d'Epargne de Tourcoing, et diverses personnalités.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Félix Desurmont et Pierre Devoegie, représentant la Caisse d'Epargne; MM. Louis Brutin, et Alphonse Catteau, représentant le Conseil paroissial.

Au cours de la cérémonie religieuse, M. l'abbé Coupez, curé de la paroisse fit l'éloge du défunt, et rappela les nombreux services rendus tant au Conseil paroissial que dans la commune.

AU BUREAU DE BIENFAISANCE. — Par arrêté préfectoral du 26 décembre, M. Saint-Venant, Jean-Louis, membre sortant de la Commission administrative du Bureau de bienfaisance, est maintenu en fonctions jusqu'au 31 décembre 1926.

ASSISTANCE MEDICALE. — Les personnes admises à l'assistance médicale gratuite sont priées de remettre d'urgence à la Mairie le carnet de bons de visites qu'ils détiennent encore. A partir du 1er janvier, les bénéficiaires devront demander un bon à la Mairie, qui leur donnera droit à une consultation.

RECENSEMENT DES CHEVAUX ET AUTOMOBILES. — Les propriétaires de chevaux et automobiles sont tenus de faire leur déclaration à la Mairie avant le 1er janvier s'ils veulent éviter les sanctions prévues par la loi.

AMICALE DES COMBATTANTS. — Réunion au local, 11, place de la Mairie, dimanche à 15 h., pour les funérailles d'Henri Druelle, mort pour la France.

MÉDAILLE MILITAIRE

DÉCORATION POSTHUME

TOURCOING

— M. Eugène Delannoy, du 356e R.I., dont la famille demeure rue de Beauvais, 46: « Soldat brave et dévoué. Mort pour la France, le 10 avril 1915, à l'attaque du Bois de Mort-Mare. Croix de guerre avec étoile d'argent. »

JOUR DE L'AN

Pour vos cadeaux et patisseries, adressez-vous 6, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. Grand choix de bottages dernières créations, Chocolats, Bonbons, Fantaisies diverses et toutes les spécialités du Chocolat LACROIX, la marque à la mode. 799

CANADA FURS, 25, Grande-Place, Lille
PARIS, 31, Boulevard Haussmann
BRUXELLES, 54, Rue Neuve
EXPOSITION PERMANENTE de FOURRURES
MODÈLES CLASSIQUES & FANTAISIE
Catalog. illust. avec tarif remis s' dem^de. 98222

La loi sur les marchands ambulants

Le Préfet du Nord vient d'adresser aux diverses administrations une circulaire dans laquelle il attire leur attention sur des arrêts rendus par la Cour de cassation, le 20 janvier 1922, au sujet de l'application de la loi du 16 juillet 1912 sur des professions ambulantes.

Statuant sur pouvoir du ministère public contre trois jugements rendus par le Tribunal de simple police d'Hennebont, la Cour a décidé que les dispositions générales de la loi susvisée doivent s'appliquer aux commerçants ou industriels qui, possédant en France, au lieu de leur domicile ou de leur résidence, un établissement principal où ils payent patente, circulent sur le territoire pour y exercer leur profession et regagnent, après chaque tournée, le siège de leur principal établissement.

Par contre, par un arrêté du 27 mai 1922, la Cour a décidé que la déclaration prescrite par la loi de 1912 ne peut être exigée des livreurs ambulants dont le rôle consiste à alimenter périodiquement la clientèle attachée à leur maison et qui ne font aucun commerce personnel.

CARTES de VISITE

L'imprimerie du JOURNAL DE ROUBAIX reçoit les commandes de cartes de visite aux conditions suivantes :

UNE BOITE ÉLÉGANTE, contenant :

100 Cartes ivoire		100 Cartes ivoire deuil	
Typographie	4 fr.	Typographie ...	7 fr.
Lithographie	8 fr.	Lithographie ...	10.50

100 Cartes ivoire et 100 enveloppes en boîte		100 Cartes ivoire deuil et 100 enveloppes en boîte	
Typographie	7.50	Typographie	11.50
Lithographie	11.50	Lithographie	15.00

Les commandes sont reçues dans nos bureaux:
A ROUBAIX : 71, Grande-Rue;
A TOURCOING : 33, rue Carnot.

FEUILLETON du « JOURNAL DE ROUBAIX » du 31 décembre 1922 N° 92.

L'EMPOISONNEUSE

PAR PIERRE DAX

Virginie transmit textuellement la réponse.

Irénée n'en demandait pas davantage.

Elle se réjouit.

La présence d'Aurélien Lambre lui semblait de bon augure... S'il prolongeait son séjour à Paris, c'est que cela marchait!...

Elle patienta huit jours et fit renouveler la démarche de celle dont le dévouement ne lui avait fait jamais défaut.

Cette fois, on répondit à Virginie :

« Madame n'a pas de chance, monsieur Lambre est absent en ce moment... Si madame veut bien repasser entre midi et une heure tous les jours, elle le rencontrera sûrement, car M. Georges Lambre a repris ses habitudes depuis le départ de son père.

Elle soupira d'aise : Mme la comtesse allait être contente.

En arrivant chez elle, où Irénée l'attendait, elle dit :

— Il est parti!

— Parti?... Qui? interrogea la comtesse troublée malgré une apparence de sang-froid.

— Lui, monsieur Aurélien!... On m'a dit que je pourrais voir M. Georges tous les jours de midi à une heure parce qu'il avait repris ses habitudes.

— De midi à une heure?

— Oui, madame la comtesse.

Tout était pour le mieux. Son fils, celui d'Herbert, se trouvait absent pour deux jours : elle n'avait donc point à s'inquiéter du retour à Neuilly.

Elle allait déjeuner dans un restaurant voisin, et, à une heure, elle se présenterait chez Georges.

Deux heures seulement d'attente.

— Je te suis infiniment reconnaissante de tes démarches, Virginie, et je te tiendrai au courant de tout, tu peux en être sûre.

— Je suis à la disposition de Mme la comtesse le jour et la nuit, trop heureuse de lui être de quelque utilité.

Irénée ajouta :

— Je te reverrai dès que j'aurai vu... Georges, puis joignant les mains :

— Faut-il, mon Dieu, faut-il tant souffrir!...

Voir son enfant, la chair de sa chair, et ne pouvoir le serrer dans ses bras, lui crier : « Je suis ta mère!... » lui donner dans une effusion, toutes les tendresses dont une femme est capable... Dieu! que j'expie cruellement!